

joignez-vous au mouvement

Les parcs d'engraissement sont un maillon important de la chaîne de traçabilité des bovins. En vertu des modifications à la partie XV du *Règlement sur la santé des animaux* (identification et traçabilité), les parcs d'engraissement sont tenus de déclarer l'arrivée des animaux sur leur site.

POURQUOI UTILISER TRACÉLAITIER?

TracéLaitier est le programme canadien de traçabilité pour tous les veaux nés dans une ferme laitière, qui sont identifiés par des identifiants blancs. Ce feuillet d'information explique comment TracéLaitier aide les parcs d'engraissement à satisfaire aux nouvelles exigences de traçabilité pour les bovins laitiers.

Feuillet d'information pour les parcs d'engraissement

Déplacements typiques des bovins vers un parc d'engraissement.

Ferme d'origine

Site intermédiaire d'engraissement
(p. ex. éleveur de bovins semi-finis)

Parcs d'engraissement

- Configurez un compte TracéLaitier
- Partagez votre no de site
- Déclarez la réception des animaux

Abattoir

DÉCLARER DES ÉVÉNEMENTS DE TRAÇABILITÉ

Les parcs d'engraissement disposent de deux options pour déclarer les événements de traçabilité liés aux bovins laitiers : TracéLaitier et l'Agence canadienne d'identification du bétail (ACIB). Les parcs d'engraissement qui engrassent des animaux portant des identifiants TracéLaitier blancs doivent avoir un compte dans les deux bases de données. Il existe diverses façons de déclarer dans l'une ou l'autre des bases de données. Les options pour TracéLaitier sont présentées ci-dessous.

La déclaration la plus complète d'un événement de déplacement comprend :

1. N° du site de provenance (dernier arrêt avant l'arrivée)
2. N° de site du parc d'engraissement
3. N° d'identifiant de l'animal (15 chiffres)
4. Plaque d'immatriculation et province du camion ou de la remorque transportant l'animal

OPTIONS POUR DÉCLARER LES ÉVÉNEMENTS DE TRAÇABILITÉ AVEC TRACÉLAITIER



Déclaration d'événements

API (Interface de programmation d'applications)

Portail en ligne ou application mobile

Téléversement de fichiers Excel

Service à la clientèle



RÔLE DE TRACÉLAITIER DANS LA TRAÇABILITÉ

Les données de traçabilité collectées par TracéLaitier sont conservées pour la gestion des urgences, par exemple pour réagir à une éclosion de maladie.

Ces informations sont requises par le gouvernement fédéral pour tous les bovins au Canada en vertu de la Partie XV du *Règlement sur la santé des animaux*, sous la direction de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Configurez votre compte TracéLaitier



Contactez le service à la clientèle pour créer votre compte TracéLaitier ou visitez notre site Web pour en savoir plus :
TraceLaitier.ca • 1-866-55-TRACE (1 866 558-7223) • info@tracelaitier.ca

Scannez
pour visiter notre
site Web :

